



Rue de Lodelinsart, 53  
6040 JUMET

## **Procès-verbal de la première réunion du Conseil d'administration du 5 novembre 2011, tenue dans les locaux du Royal Namur Echecs.**

Sont présents:

Messieurs Fabrice GROBELNY, Pierre VAN de VELDE, Raymond van MELSEN, Claudio PIACENTINI, Daniel HALLEUX, Damien ANDRE, Marc JAMAR, Ivan WERNER, Nicolas RAUTA et Jean-Christophe THIRY, administrateurs.

Sont excusés :

Messieurs Renaud BARREAU, Marc HANSET et André BREDA.

La séance est présidée par Fabrice Grobelny.

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 10 septembre 2011.**

Le conseil marque son accord sur le texte du procès-verbal.

### **2. Préparation de l'assemblée générale de cette après-midi.**

Tous les clubs étaient en ordre de cotisation 5 jours ouvrables avant aujourd'hui, date de l'assemblée générale. Conformément à l'article 21 des statuts, tous les clubs ont le droit de vote à l'assemblée générale de ce jour.

Par ailleurs, le club 538 Les Bernardins (Gilly) n'est pas en ordre de cotisation provisoire ce 5 novembre. Le club et ses membres sont suspendus de toute compétition échiquéenne au sein de la FEFB (article 2 du Règlement d'ordre intérieur de la FEFB) ou nationale (article 3 du Règlement des tournois de la FRBE) jusqu'à parfait paiement.

En cas de défaut de paiement ce soir, l'information sera communiquée à la fédération belge.

Aucun club n'a demandé l'ajout d'un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

### **3. Rapport du trésorier.**

Claudio signale que Fabrice Pacolet et Jacky Kopijka ont vérifié les comptes de l'exercice 2011 de la fédération le 12 octobre 2011. Ils en recommandent l'approbation.

Le budget 2011-2012 préparé par Claudio sera présenté tel quel à l'assemblée générale, majoré de 1500 euros pour tenir compte du recours devant le Conseil d'Etat contre la décision de non-reconnaissance de la FEFB comme sport (voir point 4 ci-après).

Claudio a déjà procédé au paiement de la cotisation 2011-2012 due à la FRBE.

Il a reçu les rapports d'activité 2011 des Ligues de Liège et Namur-Luxembourg. Les ristournes de cotisation décidées par l'assemblée générale seront versées à ces deux ligues.

Les autres ligues ont jusqu'au 30 novembre pour rentrer leur rapport.

#### **4. Recours contre la décision du Gouvernement de la Communauté française de non reconnaissance de la FEFB comme fédération sportive.**

Le Gouvernement de la Communauté française a pris son arrêté le 8 septembre. La notification a été envoyée le 13 septembre et reçue le 15 septembre.

Raymond fait le point sur le dossier. Il a consulté le 25 octobre Me Gilbert Demez, avocat au Barreau de Bruxelles sur l'opportunité d'introduire devant le Conseil d'Etat un recours en annulation et éventuellement en suspension de l'arrêté de non reconnaissance.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité moins une abstention d'introduire un recours en annulation de l'arrêté de non reconnaissance de la FEFB comme fédération sportive devant le Conseil d'Etat et il choisit Me Gilbert Demez pour le représenter à cette fin.

Tous les membres du conseil présents signent la délibération suivante :

*Le Conseil d'administration de la Fédération Echiquéenne Francophone de Belgique ASBL réuni ce jour à Namur, a pris connaissance de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 septembre 2011, notifié le 13 septembre 2011, confirmant la décision de non reconnaissance comme fédération sportive de la Fédération Echiquéenne Francophone de Belgique ASBL, notamment au motif que la pratique des échecs n'impliquerait aucune activité physique.*

*Le Conseil d'administration décide d'introduire un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat contre cet arrêté, notamment au motif que le Conseil supérieur de l'éducation physique, des sports et de la vie en plein air a rendu son avis négatif sur la demande de reconnaissance sans avoir procédé à un débat contradictoire des arguments, que les échecs sont un sport reconnu par le Comité olympique et inter fédéral belge ainsi que par le Comité international olympique, que la Communauté française pratique des contrôles contre les dopages sur les sportifs pratiquant les échecs comme elle contrôle les sportifs pratiquant d'autres disciplines sportives.*

*Le Conseil d'administration charge Me Gilbert DEMEZ, avocat au Barreau de Bruxelles, d'introduire le recours en annulation contre l'arrêté du 8 septembre 2011 devant le Conseil d'Etat et, à cette fin, d'y représenter l'ASBL Fédération Echiquéenne Francophone de Belgique pour les besoins de la procédure.*

Raymond est chargé par le conseil des contacts entre la FEFB et Me Demez Me Demez va établir un devis afin d'estimer les frais de la procédure.

Damien suggère d'organiser une simultanée dans les locaux du Parlement de la Communauté française. Le conseil encourage Damien dans cette voie : cela améliorerait incontestablement la visibilité des échecs.

#### **5. Rapport du directeur des tournois.**

Renaud est excusé. Son rapport sera lu à l'assemblée générale.

L'Interligues 2011 n'a pas eu lieu, faute de club candidat pour l'organisation.

Le championnat individuel de parties rapides a été remporté par Cemil Gulbas. Il n'y a jamais eu aussi peu de participants. Le conseil regrette le peu de publicité fait par Ans, club organisateur. Il avait pourtant droit à une publicité gratuite dans le Pion f.

Le championnat individuel de la Francophonie aura lieu à Hammamet du 17 au 23 décembre.

Le conseil décide d'octroyer un subside de 250 euro au joueur qui sera éventuellement sélectionné pour représenter la FEFB.

Le conseil d'administration remarque d'ailleurs la nécessité de donner plus de visibilité aux prestations réalisées par nos membres : par exemple, qui sait que Stéphane Hautot est champion 2010 de la Francophonie, au niveau mondial, au départage devant Cemil Gulbas?

## **6. Rapport du responsable de la jeunesse.**

Marc est satisfait du bon déroulement des stages du club des 7 et du club des 7 Benjamins. Le circuit JEF connaît un beau succès cette année.

Le conseil remercie Aurore Gillet pour la promotion qu'elle fait de chaque étape du circuit JEF par l'envoi d'un e-mail d'informations pratiques sur l'étape à venir. Pour ce faire, elle utilise la liste des adresses e-mail des jeunes joueurs ainsi que la liste des adresses e-mail des présidents et responsables jeunes des cercles. **Le souhait est que les différentes « mailing lists » soient hébergées sur le site de la FEFB et gérées à partir de celui-ci. Il convient d'accorder à Aurore Gillet les droits d'accès appropriés au site.**

**Interpelé par Marc sur la procédure de paiement des subsides, le conseil précise que le paiement peut avoir lieu une fois l'activité réalisée et après constatation par deux administrateurs -dont le trésorier-, que toutes les conditions d'octroi du subside décidé par le conseil sont bien remplies.**

Le conseil a reçu trois candidatures pour l'organisation de la finale francophone interscolaire : Jemappes, Mons et Loverval. Loverval est choisi comme organisateur de la compétition. Elle aura lieu le samedi 10 mars 2012 et non pas le dimanche 13 mars, comme annoncé précédemment.

Marc se demande comment encourager la participation des écoles à la compétition interscolaire provinciale puis francophone. La situation varie de province à province. Dans la plupart des provinces, les ligues sont peu impliquées dans le processus. En général, la compétition –là où elle est organisée- repose sur une ou deux personnes par province.

Raymond promet d'organiser une compétition interscolaire à Bruxelles dans le courant du printemps 2012.

Les championnats de Belgique 2012 de la jeunesse auront lieu à Bruges. La FEFB a prévu un budget de 1000 euro pour l'accompagnement des jeunes joueurs affiliés à titre principal à un club de la FEFB. Marc va faire une enquête auprès des jeunes pour voir s'il y a une participation suffisante pour désigner un accompagnateur.

Le conseil demande à Marc de proposer pour la prochaine réunion une modification du Règlement des tournois afin de permettre d'adapter chaque année la formule des championnats individuels francophones de la jeunesse au nombre et à la force des participants, qui peuvent varier sensiblement.

Le club 518 L'Echiquier de la Haute Senne a introduit une demande de soutien de 150 euro. Après discussion, le conseil décide, à titre tout-à-fait exceptionnel, dans une période de transition pour le club, d'accorder un subside de 75 euro au club 518. Ce subside relève du poste « Seniors-Autres dotations ».

## **7. Rapport du secrétaire au classement et à l'immatriculation et du responsable du site web.**

Daniel développera son rapport lors de l'assemblée générale.

A la date du 5 novembre, 420 affiliés sont inscrits pour la distribution du Pionf au format papier.

## **8. Rapport du responsable des relations publiques.**

Raymond annonce que trois stages Multisports-Echecs sont déjà prévus au centre ADEPS de Loverval en 2012 : un pendant les vacances de Pâques et deux pendant les grandes vacances. Frédéric Belva est entré en contact avec le centre ADEPS d'Engreux afin d'y organiser des formations. Le centre n'a pas encore pris de décision.

La COCOF a pris contact avec Fabrice afin d'actualiser le cadastre des sports en région bruxelloise. Daniel a fourni les informations souhaitées.

### **9. Rapport du responsable du Vade Mecum et de l'arbitrage.**

Deux candidats se sont inscrits pour la session de cours d'arbitrage qui commence le 21 janvier 2012. Et un troisième s'est inscrit pour l'examen. Damien organisera la session s'il y a au moins quatre participants aux cours. Il propose que les personnes qui s'inscrivent pour l'examen seulement s'acquittent d'un droit de participation de 10 euro. Le conseil adhère à cette formule.

Damien a envoyé un courriel à tous les affiliés dont la FEFB connaît l'adresse pour les informer de la parution du Pion f 151.

### **10. Pion f.**

En l'absence de Marc, Fabrice communique que le Pion f bénéficie toujours du tarif préférentiel d'affranchissement postal malgré la réduction du nombre d'exemplaires envoyés par la poste.

Si elle est disponible, le Pion f de décembre publiera l'annonce des championnats de Belgique de la jeunesse 2012.

**Fabrice demande à Daniel de placer sur le site de la FEFB un appel à candidatures pour remplacer Marc Hanset à la rédaction en chef du Pion f à partir de 2012. Fabrice lui enverra le texte.**

### **11. Nouvelles de la F.R.B.É.**

Vu l'heure, le point a été développé au cours du repas de midi par tous les administrateurs participant au premier conseil d'administration de ce jour, à l'exception de Daniel Halleux.

Fabrice espère que la VSF va se rallier au projet de réforme des statuts de la FRBE proposé par la commission ad hoc ou que la VSF va déposer des amendements au projet. Le texte du deuxième projet d'amendements préparé par Jan Gooris semble constituer une base de compromis.

Il y a trois candidats à la présidence de la fédération belge : Daniel De Noose, Chris Ghysels et Günter Delhaes. Comme il est de tradition, le conseil d'administration de la FEFB ne donnera pas de consigne de vote aux délégués francophones concernant le choix des personnes.

### **12. Divers.**

Le club Caïssa Woluwé demande un subside pour son traditionnel tournoi des Damnés.

L'édition de décembre 2011 présente les mêmes caractéristiques qu'en 2010 avec en plus l'homologation du tournoi pour le classement FIDE.

Le conseil décide d'accorder à ce tournoi un subside de 300 euros.

Jean-Christophe THIRY, secrétaire.